

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
12 avril 2023

PUBLIE LE : 21 AVR. 2023

Délibération n°230412-1 : Approbation des procès-verbaux des comités des 13 décembre 2022 et 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT Julie SAMPIERI, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE VESINET	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : LE PECQ / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys
Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	2
Délégués comptant pour le vote	:	10 pour la délibération n°8 relative à la convention lieu de convivialité 11 pour les autres délibérations

**OBJET : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DES 13
DECEMBRE 2022 ET 6 FEVRIER 2023**

RAPPORTEUR : Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU l'article 23 du règlement intérieur du syndicat Piscine ;

CONSIDERANT que les procès-verbaux des séances des comités des 13 décembre 2022 et 6 février 2023 ont été transmis aux délégués lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE, sans ajout ni modification :

- le procès-verbal du comité du 13 décembre 2022
- le procès-verbal du comité du 6 février 2023.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **21 AVR. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **21 AVR. 2023**

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Marie-Odette ALAIS
Secrétaire de séance